

À imprimer et à signer en trois exemplaires

Mon identité Je suis un particulier

N° Client :

☐ Souscripteur

Civilité : ☐ Monsieur ☐ Madame

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom(s) :

Né(e) le : à : CP :

Pays de naissance : Nationalité :

N° Client :

☐ Co-souscripteur, ou

☐ Représentant légal (mineur, tutelle, curatelle)

Civilité : ☐ Monsieur ☐ Madame

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom(s) :

Né(e) le : à : CP :

Pays de naissance : Nationalité :

Mon identité Je suis une société

N° Client :

Raison sociale :

Numéro SIREN : Ville RCS :

Forme Juridique :

Représenté par (représentant légal ou personne spécialement habilitée) :

Civilité : ☐ Monsieur ☐ Madame

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom(s) :

Fonction :

Né(e) le : à : CP :

Pays de naissance : Nationalité :

Je souhaite

☐ activer mon épargne progressive

☐ modifier mon épargne progressive

☐ **Mettre en place la souscription programmée**, à compter du :

Combien de parts je souhaite investir dans mon épargne progressive :

À quelle fréquence :

☐ Tous les mois (prélèvement le 25 de chaque mois)

☐ Chaque trimestre (prélèvement les 25 janvier, 25 avril, 25 juillet, 25 octobre)

☐ Une fois par an (prélèvement les 25 du mois anniversaire de souscription)

À compter de la réception du bulletin de souscription par la Société de Gestion, et sous réserve que le dossier de souscription complet soit envoyé au plus tard 10 jours ouvrés avant la date du prélèvement fixée le 25 de chaque mois.

À chaque date de prélèvement, selon la périodicité indiquée ci-dessus, il me sera prélevé un montant égal (i) au nombre de parts indiquées ci-dessus, multiplié par (ii) le prix de souscription de la part à la date de prélèvement.

Je comprends

- **que je souscris un engagement** pour une durée indéterminée qui ne prendra fin qu'en cas de renonciation expresse de ma part ou lorsque la Société de Gestion aura décidé d'y mettre fin dans les conditions indiquées dans les conditions générales de souscription. La renonciation ou la cessation, le cas échéant, du programme de souscription programmée emporte résiliation du mandat de prélèvement SEPA ;
- qu'en signant le présent bulletin mettant en place une souscription programmée je donne mandat à la Société de Gestion de signer en mon nom et pour mon compte les bulletins de souscription permettant l'émission de part(s) au prix et selon la fréquence convenus aux présentes ;
- que chaque prélèvement se traduit par une souscription de part(s) de Remake Live à mon nom, selon les conditions du présent bulletin de souscription ;
- qu'afin que le prélèvement puisse intervenir, le compte bancaire dont les coordonnées sont renseignées dans le mandat SEPA doit être suffisamment approvisionné à la date de prélèvement ;
- que le rachat total de mes parts entraîne un arrêt du mandat de prélèvement. Le service sera par ailleurs définitivement arrêté après deux rejets de prélèvements constatés pour provisionnement insuffisant ;
- que dans l'hypothèse où Remake Live suspend de façon temporaire l'émission de parts nouvelles en application de la réglementation applicable ou de la note d'information, le programme de souscription programmée fera subséquemment l'objet d'une suspension, et reprendront automatiquement une fois que l'émission de parts nouvelles sera à nouveau possible. La Société de Gestion tiendra le souscripteur informé de la survenance de la suspension ainsi que de la reprise de l'émission de parts nouvelles.

Je déclare

- être conscient du fait que le montant et la périodicité de l'épargne investie par le biais du programme de souscription programmée ainsi que la durée totale d'adhésion au dit programme, doivent être adaptés à ma situation patrimoniale et à mes objectifs de placement et doivent, le cas échéant, être revus ou actualisés en fonction de l'évolution de ma situation personnelle ;
- avoir pris connaissance des modalités et conditions générales détaillées dans ce document, et des documents d'information de Remake Asset Management, disponibles sur le site internet suivant : **remake.fr**.

Mandat de prélèvements récurrents pour règlement de la souscription programmée

Titulaire du compte :

IBAN : BIC :

Etablissement bancaire :

Créancier : Remake Live - 2 rue Washington - 75008 Paris

ICS : FR65ZZZ886681

Date et signature(s) du(des) souscripteur(s)

Nous vous informons que le compte bancaire doit être ouvert au nom du souscripteur dans un établissement financier domicilié en France ou dans l'Union Européenne. En signant le présent mandat et en choisissant les versements réguliers par prélèvement, j'autorise Remake Live, à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte aux coordonnées bancaires ci-dessus des montants dus au titre de mon de ma souscription selon la fréquence retenue dans le bulletin de souscription. Je m'engage à informer Remake Live de toute modification concernant les informations contenues dans ce mandat et notamment ma domiciliation bancaire en joignant mon relevé d'identité bancaire. S'agissant d'un mandat récurrent, ces instructions de prélèvement restent valables jusqu'à son annulation par simple demande à **souscription@remake.fr**. Dans les conditions prévues par le

Code monétaire et financier et la convention de compte conclue avec votre établissement bancaire, vous disposez d'un délai de 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour contester un prélèvement sur votre compte et obtenir le cas échéant le remboursement de celui-ci par votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

et / ou

☐ **Mettre en place le réinvestissement des dividendes**, à compter du :
pour finaliser mon épargne progressive, je signe le mandat de prélèvement SEPA en annexe.

Je souhaite réinvestir tous les mois et pour une période indéterminée tout ou partie des dividendes qui me sont versés sous réserve que Remake Live ait effectivement versé des dividendes pour le mois concerné.

L'encours minimum de Remake Live, requis pour l'adhésion au réinvestissement des dividendes, est de 44.880€ (soit un nombre de parts égal ou supérieur à 220 parts), la Société de Gestion se réservant le droit de rejeter la demande si ce seuil n'est pas atteint.

Le premier prélèvement lié au réinvestissement des dividendes interviendra autour du 20 du mois sur le prochain dividende perçu.

Il me sera versé le montant total des dividendes que je suis en droit de percevoir et à chaque date de prélèvement, il me sera débité un montant correspondant (i) au nombre entier maximum de parts pouvant être souscrites avec tout ou partie du dividende perçu, (ii) multiplié par le prix de souscription de la part à la date du prélèvement. Le montant du prélèvement sera donc inférieur ou égal au montant du dividende perçu.

Réinvestissement des dividendes

Je comprends

- **que je souscris un engagement** pour une durée indéterminée qui ne prendra fin qu'en cas de renonciation expresse de ma part ou lorsque la Société de gestion aura décidé d'y mettre fin dans les conditions indiquées dans les conditions générales de souscription. La renonciation ou la cessation, le cas échéant, du programme de réinvestissement des dividendes emporte résiliation du mandat de prélèvement SEPA ;
- qu'en signant le présent bulletin de réinvestissement des dividendes, je donne mandat à la Société de Gestion de signer en mon nom et pour mon compte les bulletins de souscription permettant l'émission de part(s) selon les conditions prévues aux présentes ;
- que me sera versé le montant total des dividendes que je suis en droit de percevoir, puis que je serai débité d'un montant correspondant au nombre entier maximum de parts pouvant être souscrites dans la limite de ce montant de dividendes selon la quotité choisie multiplié par le prix de la part à la date du prélèvement ;
- que chaque prélèvement se traduit par une souscription de part(s) de Remake Live à mon nom, selon les conditions du présent bulletin de souscription ;
- qu'afin que le prélèvement puisse intervenir, le compte bancaire dont les coordonnées sont renseignées dans le mandat SEPA doit être suffisamment approvisionné à la date de prélèvement ;
- que dans l'hypothèse où le montant des dividendes perçus et à réinvestir est inférieur au prix d'une part à la date du prélèvement, je ne serai pas amené à souscrire de parts ;
- que le service sera définitivement arrêté après deux rejets de prélèvements constatés pour provisionnement insuffisant ;
- que dans l'hypothèse où Remake Live suspend de façon temporaire l'émission de parts nouvelles en application de la réglementation applicable ou de la note d'information, le réinvestissement des dividendes fera subséquemment l'objet d'une suspension, et reprendra automatiquement une fois que l'émission de parts nouvelles sera à nouveau possible. La Société de Gestion tiendra le souscripteur informé de la survenance de la suspension ainsi que de la reprise de l'émission de parts nouvelles.

Je déclare

- être conscient du fait que le montant et la périodicité de l'épargne investie par le biais de réinvestissement de dividendes, ainsi que la durée totale d'adhésion au mécanisme de réinvestissement de dividendes, doivent être adaptés à ma situation patrimoniale et à mes objectifs de placement et doivent, le cas échéant, être revus ou actualisés en fonction de l'évolution de ma situation personnelle ;
- avoir pris connaissance des modalités et conditions générales détaillées dans ce document, et des documents d'information de Remake Asset Management, disponibles sur le site **remake.fr**.

Tous vos dividendes, qu'ils soient perçus ou réinvestis dans Remake Live sont soumis à l'impôt.

Mandat de prélèvements récurrents pour le réinvestissement des dividendes

Titulaire du compte :

IBAN : BIC :

Etablissement bancaire :

Créancier : Remake Live - 2 rue Washington - 75008 Paris
 ICS : FR65ZZZ886681

Date et signature(s) du(des) souscripteur(s)

Nous vous informons que le compte bancaire doit être ouvert au nom du souscripteur dans un établissement financier domicilié en France ou dans l'Union Européenne. En signant le présent mandat et en choisissant les versements réguliers par prélèvement, j'autorise Remake Live, à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte aux coordonnées bancaires ci-dessus des montants dus au titre de mon de ma souscription selon la fréquence retenue dans le bulletin de souscription. Je m'engage à informer Remake Live de toute modification concernant les informations contenues dans ce mandat et notamment ma domiciliation bancaire en joignant mon relevé d'identité bancaire. S'agissant d'un mandat récurrent, ces instructions de prélèvement restent valables jusqu'à son annulation par simple demande à **souscription@remake.fr**. Dans les conditions prévues par le

Code monétaire et financier et la convention de compte conclue avec votre établissement bancaire, vous disposez d'un délai de 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour contester un prélèvement sur votre compte et obtenir le cas échéant le remboursement de celui-ci par votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Signature(s)

Fait à : le :

En trois exemplaires, dont un m'a été remis.

Nom et prénom du souscripteur :

Nom et prénom du co-souscripteur :

Signature(s) :

En cas de co-souscription, le bulletin doit comporter la signature de chaque souscripteur.

Votre conseiller :

Code apporteur :

Société :

Nom du conseiller :

Signature du conseiller et/ou cachet du cabinet :

Remake Live

Société civile de placement immobilier à capital variable faisant offre au public au capital social minimum de 760 000 €, au capital social effectif de 760 050 € et au capital maximum statutaire de 20 000 100 €.

Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 910 202 688 ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur la note d'information n° 22-01 en date du 08/02/2022.

Siège social : 2 rue Washington, 75008 Paris.

Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif dans les conditions fixées aux articles L. 214-114 et suivants du Code monétaire et financier.

Société de gestion : Remake Asset Management, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 893 186 338 et agréée en qualité de société de gestion de portefeuille par l'AMF sous le n° GP-202174 en date du 23 novembre 2021.

Conditions générales

Avertissement et facteurs de risque

Un investissement dans des parts de SCPI constitue un placement à long terme. Les parts de SCPI doivent être souscrites ou acquises dans une optique de diversification de votre patrimoine. Il est donc recommandé de conserver vos parts pendant une durée minimum de 10 ans.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les principaux risques auxquels s'exposent les investisseurs en souscrivant des titres de SCPI sont les suivants :

- risque en capital : la SCPI n'offre aucune garantie de protection en capital ;

- risque lié à la gestion discrétionnaire reposant sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des immeubles par la Société de Gestion ;
- risques liés à l'endettement contracté par la SCPI pour le financement de certains de ses investissements ;
- risques liés au marché immobilier : risques liés à la conjoncture économique, politique, financière, internationale, nationale et locale, à l'environnement, à la concentration du portefeuille dans un même secteur locatif ou une même région géographique, à l'acquisition d'immeubles en l'état futur d'achèvement ou à la construction et à la réalisation de travaux de toute nature portant sur des actifs immobiliers, à la maîtrise des projets de construction/ rénovation et à la qualité des prestataires et des sous-traitants, à l'évolution des loyers fixes et variables, à la dépendance à l'égard de certains locataires ou à la modification de la réglementation des baux ou des régimes fiscaux locaux, les risques de vacance des actifs immobiliers, les risques réglementaire et fiscal ;
- risque de durabilité lié à un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance d'entreprise, dont la survenance peut avoir un effet négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur de l'investissement ;
- risque de liquidité : la SCPI ne garantit pas la revente des parts ;
- risque lié à l'évolution des sociétés non cotées ;
- risque de change : le risque de change n'est pas systématiquement couvert pour la part des investissements effectués hors de la Zone Euro ;
- risque de taux ;
- risque de contrepartie en cas de défaillance d'une contrepartie de marché (pour les actifs financiers) ou des locataires, des promoteurs, des administrateurs de biens et leurs garants (pour les actifs immobiliers) conduisant à un défaut de paiement.

En cas de recours à l'emprunt pour la souscription ou l'acquisition de parts de la SCPI :

- le souscripteur ou l'acquéreur ne doit pas tenir compte uniquement des revenus provenant de la SCPI, compte tenu de leur caractère aléatoire, pour faire face à ses obligations de remboursement ;
- en cas de défaillance dans le cadre du remboursement du prêt consenti, les parts de la SCPI pourraient devoir être vendues à un prix inférieur à leur prix de souscription ou d'acquisition, ce qui pourrait entraîner une perte en capital ;
- en cas de cession des parts de la SCPI à un prix inférieur au prix de souscription ou d'acquisition, l'associé devra compenser la différence éventuelle existant entre le capital restant dû au titre de son emprunt et le montant issu de la cession de ses parts.

Modalités de souscription

Dossier de souscription : le dossier de souscription remis à chaque souscripteur comporte le bulletin de souscription (dont une copie est à conserver par le souscripteur), la Note d'Information visée par l'AMF, les Statuts de la Société, le DIC PRIIPS, le dernier bulletin périodique d'information et le rapport annuel du dernier exercice social.

Prix de souscription : le prix de souscription par part de la SCPI est égal à la valeur nominale de la part, soit cent cinquante (150) euros augmentée d'une prime d'émission de cinquante quatre (54) euros, soit un montant total de deux cent quatre (204) euros. La prime d'émission inclut le montant de la commission de souscription qui est égale à 0% TTC.

La totalité du prix de souscription des parts est intégralement libérée lors de la souscription.

La date d'entrée en jouissance est le 1^{er} jour du 4^{ème} mois suivant la date d'enregistrement de la souscription.

Minimum de souscription : le minimum de souscription de parts, pour tout nouvel associé, au titre de la première augmentation de capital, est fixé à une (1) part.

Modalités de règlement : le règlement s'effectue lors de la souscription par chèque à l'ordre de Remake Live, par mandat de prélèvement SEPA ou par virement sur le compte bancaire de la SCPI (avis d'opéré du virement à joindre au dossier de souscription) ou, en cas de financement par crédit, lors du versement effectif des fonds correspondants par chèque ou par virement bancaire sur le compte de la SCPI.

Toute souscription ne sera enregistrée par la Société de Gestion qu'après réception du règlement et d'un dossier complet de souscription incluant le l'original du présent bulletin de souscription dûment rempli et complété, remis ou adressé, à : Remake - 2 rue Washington, 75008 Paris.

Une copie du bulletin de souscription est à conserver par le souscripteur.

Responsabilité à l'égard des tiers : la responsabilité des associés de la SCPI ne peut être mise en cause que si la SCPI a été préalablement et vainement poursuivie. La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est engagée en fonction de sa part dans le capital et est limitée à la fraction dudit capital social qu'il possède.

Modalités de souscription programmée

Conditions de souscription : la souscription programmée n'est pas disponible en démembrement de propriété. Ces versements programmés, selon la fréquence choisie par le souscripteur, s'effectuent par prélèvement sur le compte bancaire du souscripteur sous réserve de la transmission préalable à Remake Asset Management du présent bulletin de souscription

accompagné du mandat de prélèvement SEPA. Le bulletin de souscription programmée doit être envoyé au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de prélèvement fixée le 25 de chaque mois pour un débit du compte du souscripteur le mois considéré. À défaut le 1^{er} prélèvement sera opéré le mois suivant.

Toute demande de modification des conditions de la souscription programmée entraînera la signature d'un nouveau bulletin de souscription programmée.

Durée du bulletin de souscription : le bulletin de souscription programmée est valable pour une durée illimitée. Il est résiliable sur simple demande du souscripteur sans délai et sans frais par envoi d'un courrier recommandé à Remake Asset Management. Remake Asset Management pourra également résilier ou suspendre le bulletin de souscription programmée, sans délai, en cas de : fraude, demande de toute autorité ou administration, atteinte du capital statuaire plafond par la SCPI, refus par l'associé de transmission du questionnaire de connaissance client ou de justificatif d'origine des fonds ou toute autre demande portant sur les obligations réglementaires incombant à Remake Asset Management, d'associé devenant une « US person » au sens de la réglementation FATCA, de rejet du prélèvement SEPA.

Le bulletin de souscription programmée sera résilié de plein droit en cas de décès, divorce (si co-souscription), annulation du mandat SEPA.

La résiliation du bulletin de souscription programmée emporte révocation du mandat de signature et du mandat de prélèvement SEPA.

Données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre de cette souscription sont strictement confidentielles et nécessaires au traitement de votre dossier de souscription par Remake Asset Management.

Remake asset management est le responsable du traitement des données personnelles auquel elle procède conformément aux dispositions de la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 20 Juin 2018 et du Règlement général sur la protection des données du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 n°2016/679 (le Règlement RGPD). Sont seuls destinataires de tout ou partie des données personnelles, la SCPI Remake Live, Remake Asset Management, leurs prestataires et partenaires pour les seuls besoins de la souscription de parts et de la gestion de la SCPI, ou encore à des fins de prospections commerciales, ainsi qu'à tous organismes tiers habilités par une disposition légale ou réglementaire à en obtenir communication (notamment autorités de contrôle ou de tutelle, organismes publics et autorités judiciaires).

Je reconnais (i) avoir été informé(e) de mes droits d'obtenir à tout moment communication et de disposer d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de portabilité sur les informations me concernant, en m'adressant au département dédié par courrier électronique suivant : **client@remake.fr** ou par courrier postal à l'adresse suivante : **Remake Asset Management, 2 rue Washington, 75008 Paris** à l'attention du responsable du traitement des données personnelles.

Les conditions d'utilisation et la durée de conservation des données personnelles sont amplement détaillées dans les mentions légales de Remake Asset Management et disponibles sur le site **remake.fr**.

Informations

Pour toutes informations supplémentaires et sur les principaux indicateurs de la SCPI (valeur de réalisation, dernier dividende annuel servi, dividende estimé de l'exercice en cours) vous pouvez vous adresser à la Société de Gestion Remake Asset Management, **client@remake.fr**.

**Conditions spécifiques à la souscription programmée
et au réinvestissement des dividendes****Conditions de souscription**

La souscription programmée et le réinvestissement des dividendes ne sont pas disponibles en démembrement de propriété.

La possibilité de mettre en place une souscription programmée et/ou le réinvestissement de dividendes n'est offerte qu'aux associés détenant à minima une (1) part de Remake Live. Les souscripteurs non associés ont néanmoins la possibilité de souscrire une souscription programmée et/ou au réinvestissement de dividendes s'ils souscrivent en même temps à une souscription immédiate d'une (1) part de Remake Live.

Une fois signé, le bulletin de souscription programmée et/ou du réinvestissement des dividendes est valable quel que soit le prix de la part. A chaque échéance, Remake Asset Management sera mandaté pour signer un bulletin de souscription pour un montant correspondant au nombre de parts devant être souscrites, multiplié par le prix de la part au moment du prélèvement.

Les versements effectués au titre de la souscription programmée et/ou du réinvestissement des dividendes, s'effectuent par prélèvement sur le compte bancaire du souscripteur sous réserve de la transmission préalable à Remake Asset Management du présent bulletin de souscription accompagné du mandat de prélèvement SEPA.

Le bulletin de souscription doit être envoyé au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de prélèvement fixée le 25 de chaque mois pour un débit du compte du souscripteur le mois considéré. A défaut le 1^{er} prélèvement sera opéré le mois suivant.

Durée du bulletin de souscription

Le bulletin de souscription programmée et/ou du réinvestissement des dividendes est valable pour une durée illimitée. Il est résiliable sur simple demande du souscripteur sans délai et sans frais par envoi d'un courrier recommandée à Remake Asset Management au plus tard le 25 du mois en cours, pour une prise en compte le mois suivant.

Remake Asset Management pourra également résilier ou suspendre le bulletin de souscription, sans délai, en cas de : fraude, demande de toute autorité ou administration, atteinte du capital statuaire plafond pour la SCPI, refus par l'associé de transmission du questionnaire de connaissance client ou de justificatif d'origine des fonds ou toute autre demande portant sur les obligations réglementaires incombant à Remake Asset Management, d'associé devenant une « US Person » au sens de la réglementation américaine « Regulation S » du rejet du prélèvement SEPA.

Le bulletin de souscription sera résilié de plein droit en cas de décès, divorce (si co-souscription), annulation du mandat SEPA.

La résiliation du bulletin de souscription emportera la résiliation du mandat de signature et du mandat de prélèvement SEPA.

Modification du bulletin de souscription

Les modalités de souscription programmée et/ou de réinvestissement des dividendes, et en particulier la périodicité et le nombre de parts souscrites, peuvent être modifiées à tout moment sans délai et sans frais par envoi d'un nouveau bulletin de souscription par courrier recommandée à Remake Asset Management.

Création et jouissance des parts

Les nouvelles parts sont créées au plus tard le dernier jour du mois au cours duquel le prélèvement a eu lieu. Les parts souscrites entreront en jouissance le 1^{er} jour du 4^{ème} mois suivant la date d'enregistrement de la souscription.

Impayés

Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, le prélèvement ne peut être effectué pour tout ou partie, à l'une quelconque des échéances prévues, Remake Asset Management ne procédera pas à la création de parts correspondant au bulletin de souscription qui sera alors qualifié d'« impayé ».

Tout impayé entraînera l'annulation de l'échéance correspondante. Le service de souscription programmée et/ou de réinvestissement de dividendes sera définitivement arrêté après deux rejets de prélèvements constatés pour provisionnement insuffisant ;

En cas de deux impayés successifs, le bulletin de souscription programmée et/ou de réinvestissement des dividendes sera résilié. S'il souhaite mettre en place à nouveau la souscription programmée et/ou le réinvestissement des dividendes, le souscripteur devra alors adresser un nouveau bulletin de souscription avec le cas échéant un nouveau relevé d'identité bancaire.

Traitement par défaut

En cas d'erreur ou d'omission sur le bulletin de souscription programmée et/ou de réinvestissement des dividendes, Remake Asset Management en informe le souscripteur. L'investissement est alors suspendu jusqu'à réception des nouvelles instructions ou compléments nécessaires de la part du souscripteur.

Origine des fonds

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, Remake Asset Management est dans l'obligation de vérifier l'origine légale des capitaux qui lui sont confiés.

Remake Asset Management se réserve le droit de demander tout justificatif complémentaire dans le cadre des versements effectués au démarrage de la souscription programmée et/ou de réinvestissement des dividendes ou durant sa durée. Remake Asset Management pourra également demander à nouveau toute pièce transmise par l'associé au moment de sa première souscription ou au moment de la mise en place des souscriptions programmées et/ou de réinvestissement des dividendes.

**Compatibilité avec la situation personnelle
du souscripteur**

En application de l'article L. 533-13 du Code monétaire et financier, Remake Asset Management est dans l'obligation de vérifier que tout investissement envisagé dans Remake Live est compatible avec la situation financière et les objectifs d'investissement de l'associé, ainsi qu'avec ses connaissances et son expérience en matière d'investissement.

Afin de garantir l'actualisation des informations que Remake Asset Management aura recueilli au moment de la première souscription ou de la mise en place des souscriptions programmées et/ou de réinvestissement des dividendes et de lui permettre de s'assurer de l'adéquation continue du choix de ce type de souscription et de

ses modalités (en ce compris le nombre de parts et la périodicité de souscription) avec le profil du souscripteur, Remake Asset Management se réserve le droit de demander toute information complémentaire à tout moment, postérieurement à la mise en place des souscriptions programmées.

Remake Asset Management pourra également demander à nouveau toute information communiquée par l'associé au moment de sa première souscription ou au moment de la mise en place des souscriptions programmées et/ou de réinvestissement des dividendes.

Certificat nominatif de parts

Un certificat nominatif de parts est disponible sur l'espace client du site internet **mon-espace.remake.fr** pour chaque nouvelle souscription correspondant à chaque versement périodique.

Commercialisation

Dans le cadre de la souscription de parts, Remake Asset Management est susceptible de reverser une rétrocession de la commission de gestion à des intermédiaires habilités.

Convocation et vote à l'Assemblée Générale (AG) de la SCPI

L'option prise par l'Associé pour la « convocation électronique à l'Assemblée Générale » dans le cadre de sa souscription initiale vaut pour les parts de SCPI souscrites par l'associé dans le présent bulletin, mais également pour les parts de cette SCPI qu'il détient ou qu'il pourrait détenir ultérieurement notamment dans le cadre de l'épargne progressive ».